*Vous dirigez une petite entreprise en phase de développement ?*

**Ayez le réflexe Ardan !**

L’action régionale pour le développement d’activités nouvelles est un dispositif co-financé par la Région Grand Est, qui vise à favoriser le développement des petites entreprises par l’intégration de nouvelles compétences d’encadrement.

Depuis plus de 25 ans, Ardan accompagne 500 entreprises chaque année en France et affiche un taux d’emploi de 90 %.

**Mode d’emploi :**

* Vous intégrez un demandeur d’emploi pendant six mois, sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.
* Vous lui confiez le développement et la concrétisation d’un projet ou d’une nouvelle activité.
* Ardan forme le pilote de projet via la préparation du titre Entrepreneur de petite entreprise du Cnam et la mise à disposition d’un chéquier formation d’un montant de 1 500 €.
* Vous bénéficiez d’un accompagnement en amont et tout au long des six mois du dispositif.

Exemples de projets :

* Développement commercial
* Développement (web)marketing
* Développement à l’international
* Lancement d’un nouveau produit
* Intégration d’un nouveau savoir-faire technique
* Mise en place d’une démarche qualité
* Structuration d’une nouvelle activité
* Reprise d’une entreprise
* Création d’une nouvelle structure
* …

Informations sur [www.ardan-grandest.fr](http://www.ardan-grandest.fr)

Nos collaborateurs du POLE ENTREPRISE 03.26.40.22.15 entreprise@cm-marne.fr sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires

